



Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216400655-20210413-2021_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 13 avril 2021 à 19h00 /
2021eko apirilaren 13ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
7 avril 2021 / 2021eko apirilaren 7a	27	22

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Fabien LARROQUET, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-31 Signature charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale/Lekuko bizitzan emazteen eta gizonen arteko berdintasunerako europako gutunaren izenpetzea

Monsieur le Maire indique que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur auquel la commune d'Ascain entend répondre par une action qui s'inscrit dans la durée.

L'action de la commune va s'appuyer sur le cadre défini par la charte européenne pour l'égalité telle qu'approuvée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 2006.

L'Agglomération Pays Basque a adopté à l'unanimité la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Cette charte déclinée au plan local a pour principes :

- L'affirmation de l'égalité des femmes et des hommes comme droit fondamental.
- La prise en compte et la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Une représentation juste et équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.
- L'élimination des stéréotypes de genre.
- L'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités développées par la commune en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur... ainsi que dans l'élaboration des budgets.

La Commune d'Ascain s'engage à élaborer à terme un plan d'actions afin de mettre en œuvre ses engagements qui sont :

- La représentation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision (politique, administrative, syndicale...),
- La prise en compte et la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicaps...),
- L'élimination des stéréotypes sexués. Les stéréotypes de genre constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination fondée sur le genre. Ce sont des idées préconçues qui assignent arbitrairement aux femmes et aux hommes des rôles déterminés et bornés par leur sexe,

- L'intégration de la dimension de l'égalité dans l'ensemble des activités, politiques et (y compris le budget) développées par la commune en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services, aménageur, etc...

Le plan d'actions adopté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque se décline en 4 axes :

1) Fonctionnement interne et politique

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail, ainsi que le respect de la parité au sein de la commune.

2) Politiques publiques

L'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des différentes politiques publiques communales, de leur élaboration à leur mise en œuvre et évaluation.

3) Communication

La lutte contre les stéréotypes et le développement d'une culture de l'égalité au sein de notre commune.

4) Suivi du plan d'actions et de son actualisation dans un cadre partenarial associant les élu.e.s à la société civile.

Pour amorcer un travail de réflexion et d'actions pour l'égalité femmes/hommes sur la commune, une commission extra-municipale avait été créée en juillet 2020. C'est donc cette dernière qui pilotera la proposition et la mise en œuvre dudit plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte européenne pour l'égalité.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

